

COLLE Victor Renelle

Né à Limont-Fontaine (Nord) le 06.02.1891, fils de Félicien COLLE et de Désirée MOTTE.

Marié à Saint-Rémy-Chaussée (Nord) le 25.10.1919 avec Marguerite Marie DELATTRE, d'où :

♂ Marcel¹ né en 1915

♀ Suzanne Marie² née en 1918

♀ Simonne

♂ Léon

♂ Jérôme

♂ Félicien Ernest

Service militaire

Recrutement d'Avesnes, classe 1911, matricule n° 1113 (volume 3, pages 181 à 184).

Signalement : cheveux châtain moyen ; yeux ard. (? *ardoise*) moyen ; front – inclinaison : fuyant, hauteur : petit, largeur : moyen ; nez – dos : rectiligne sinueux, base : horizontal, hauteur : moyen, saillie : id, largeur : id ; visage ovale. Renseignements physiologiques complémentaires : face rousselée. Taille 1,60 m. Marque particulière : cicatrice sous l'œil droit.

Degré d'instruction générale 2.

Journalier.

Ajourné un an en 1912 pour « *Faiblesse* ». Classé service armé en 1913.

Dirigé en détachement par le Bureau de Recrutement d'Arras le 02.10.1913 sur le 5^e Bataillon d'Infanterie Légère d'Afrique. Arrivé au Corps et chasseur de 2^e classe le 07.10.1913.

Les Bataillons d'Infanterie Légère d'Afrique (B.I.L.A.), connus sous le nom *Bat d'Af*, bien que n'étant pas des unités disciplinaires, reçoivent dans leurs rangs des conscrits déjà condamnés dans le civil ou des militaires sanctionnés, après leur passage dans des compagnies disciplinaires. La discipline est bien plus forte que dans les autres unités militaires.

Victor ayant eu affaire à la justice à trois reprises, dont une condamnation en 1913 à 6 mois de prison pour violence et voies de fait, est incorporé au 5^e Bat d'Af qui a son dépôt stationné à Gabès (Tunisie).

Passé au 4^e B.I.L.A. 02.05.1914.

Noter qu'il y a des différences dans son parcours relaté dans sa Fiche Matricule et ce qui est déclaré dans son [dossier d'attribution de sa Carte du Combattant](#).

Blessé le 15.01.1915 par balle de fusil à la jambe gauche, à Ypres (Belgique). A Ypres, dans quelle unité est-il, car on s'attendrait à le trouver en Afrique du Nord au 4^e B.I.L.A. ?

Victor COLLE passe au 109^e Régiment d'Infanterie (R.I.) 12^e C^{ie}, par décision du Général Commandant Militaire de Tunis du 24.06.1915. Ce passage à une unité « régulière » signifie que l'on reconnaît son bon comportement et qu'il est digne de défendre son Pays.

Victor est « évacué sur ambulance » pour angine le 03.11.1915 à l'Hôpital 12/12 Secteur 102.

Le 25.11, il est transféré à l'Hôpital n° 71 de Cayeux. Le 09.12.1915 il rentre à l'Hôpital n° 9 de Cherbourg qu'il quitte le 27.12.1915 pour l'Hôpital temporaire de Lisieux n° 175. Ensuite il rejoint l'Hôpital n° 83 de Querqueville. Il en sort à une date inconnue.

¹ Né DELATTRE Marcel, reconnu lors du mariage de ses parents.

² Née DELATTRE, reconnue lors du mariage de ses parents.

Pendant toute son hospitalisation, il est considéré comme étant aux armées, sans toutefois être blessé. Il est probablement soigné pour maladie « contractée en service ».

Passé à une date inconnue au 140^e R.I.

Blessé le 31.03.1916 à Vaux³ (Meuse), secteur de Verdun.

Dans une autre feuille du dossier il est dit : « a été blessé par chute accidentelle à Verdun le 31 mars 1916 ainsi qu'en fait foi un certificat de Visite de l'Hôpital Temporaire 33-74 de Royat (fracture du nez). »

Passé au 158^e R.I. 8^e C^{ie} le 29.06.1916.

Passé au 175^e R.I. le 30.09.1916, ce régiment combat à l'Armée d'Orient depuis le 03.03.1915.

Victor COLLE part aux Armées d'Orient le 04.10.1916. Il rejoint le 175^e dans les boucles de la Cerna. Les conditions de vie et le climat provoquent de nombreuses maladies, dont la malaria.

Evacué malade le 13.12.1916. Rapatrié le 02.03.1917.

Classé service auxiliaire apte aux armées, par décision de la Commission de Réforme de Nice du 26.02.1918, pour *œil droit sain, œil gauche V=1 à la suite d'une conjonctivite provoquée, malgré l'absence de microbes dans les sécrétions, il y a eu perforation de la cornée en décembre 1917.*

Parti *aux armées* le 02.03.1918.

Passé au 97^e R.I. le 25.03.1918.

Condamné par le conseil de Guerre de Grenoble du 25.07.1918 à 2 mois de prison à compter du 09.06.1918 pour *abandon de poste*.⁴

Passé au 140^e R.I. le 30.07.1918.

Maintien service auxiliaire apte, œil gauche taie centrale de la cornée, Commission de Réforme de Chambéry du 14.06.1918.

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 22.03.1919.

Campagnes contre l'Allemagne - (Aux armées signifie que le soldat est dans la zone des combats, au front.

A l'Intérieur signifie que le soldat est éloigné du front.) :

Aux armées du 02.08.1914 au 03.10.1916.

En Orient du 04.10.1916 au 01.03.1917.

A l'intérieur du 02.03.1917 au 18.03.1918.

Aux armées du 17.03.1918 au 24.03.1918.

A l'intérieur du 25.03.1918 au 29.07.1918.

Aux armées du 30.07.1918 au 21.03.1919.

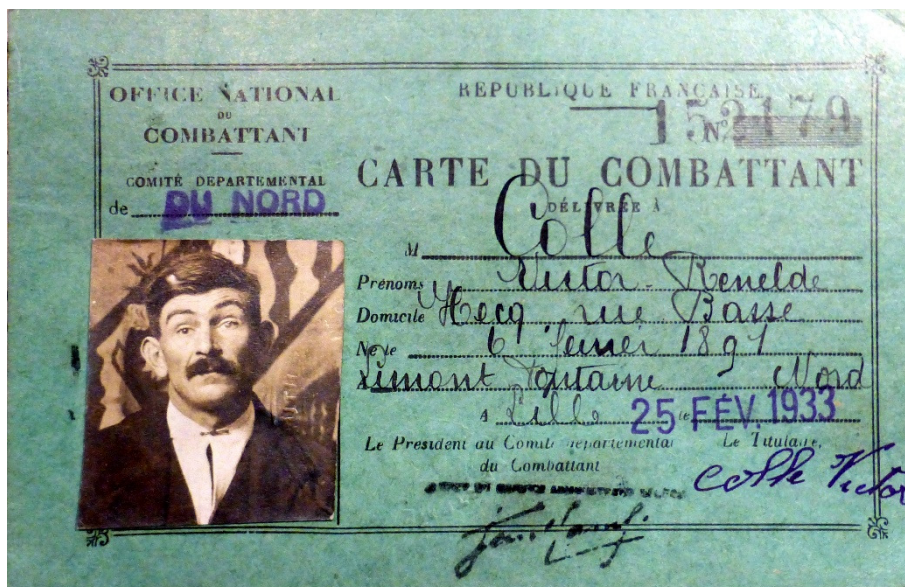
Proposé le 10.01.1921 par la Commission de Réforme de Lille du 19.09.1922, il est proposé pour une pension permanente de 30 % pour *œil gauche leucome central gros comme une lentille V.O.G.⁵ = 1/20. Œil droit segment antérieur milieu fond d'œil normaux. V.O.D. = P.M. Petite cicatrice souple non adhérente à la partie moyenne de la face externe de la jambe gauche. Déviation assez accentuée et haute de la cloison nasale à gauche. Bonne respiration nasale bilatérale.*

Noter que, du fait de sa conduite pendant la guerre, il est amnistié dans les années 20, pour tous ses délits.

³ Vaux-devant-Damloup.

⁴ Noter la circonstance atténuante que cet abandon n'a pas lieu en face de l'ennemi.

⁵ V.O.G. = vue œil gauche.



Victor COLLE - Carte du Combattant n° 152179 -AD du Nord 12 R 1902

Décédé à Haumont (Nord) le 21.01.1941.

Sources :

Fiche Matricule – AD du Nord.

Carte du Combattant – AD du Nord 12 R 1902 – Carte n° 152 179

Historique du 175° R.I. – Internet.

Geneviève LECUTIEZ (AGFH n° 2051)

-----00000-----